



Ministère de la Santé

**Carrefours de traitement de l'itinérance
et des dépendances**

**Appel de propositions : Lignes
directrices du programme et demande**

Août 2024

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Contexte | 3 |
| Détails du projet et objectif..... | 3 |
| Contenu de la proposition..... | 6 |
| Élément de logement avec services de soutien pour la maladie mentale et la dépendance | 8 |
| Diversité, équité et inclusion | 10 |
| Résultats | 10 |
| Considérations relatives à la sélection..... | 11 |
| Organismes admissibles | 13 |
| Partenariats..... | 13 |
| Conception du programme | 14 |
| Demandeur retenu – Responsabilisation et rapports | 15 |
| Conformité à la Loi sur les services en français..... | 16 |
| Délais de soumission des demandes..... | 16 |
| Questions et réponses..... | 17 |
| Annexe 1 : Éléments de la (des) proposition(s)..... | 18 |
| A – Besoins et ressources de la communauté..... | 18 |
| B – Objectifs et résultats du projet..... | 19 |
| C – Services..... | 19 |
| D – Capacité organisationnelle..... | 22 |
| E – Budget des données et viabilité à long terme | 23 |
| F – Soutien du gestionnaire de services | 24 |
| Droits de la province..... | 24 |
| Conformité aux lois..... | 24 |
| Aucun engagement de financement..... | 24 |
| Responsabilité..... | 25 |
| Annexe 1 : Personnes-ressources régionales de Santé Ontario | 26 |
| Annexe 2 : Renseignements supplémentaires à l'intention des futurs demandeurs à la création d'un centre d'excellence autochtone..... | 27 |
| Annexe 3 : Liste de vérification du demandeur..... | 29 |
| Annexe 4 : Intention de déposer une demande..... | 35 |

Contexte

Les personnes ayant besoin de services complexes, y compris les sans-abri ou à risque de le devenir, sont parmi les plus vulnérables de l'Ontario. Afin de répondre plus efficacement à leurs besoins et ainsi mieux évaluer les résultats à long terme, la province lance le projet de démonstration des Carrefours de traitement de l'itinérance et des dépendances (HART pour Homelessness and Addiction Recovery Treatment) (« Carrefours HART » ou « Carrefour(s) »).

Les Carrefours HART permettront d'améliorer l'accès à un ensemble de services de santé et de services à la personne intégrés et adaptés localement afin de soutenir le traitement et le rétablissement des personnes ayant des besoins complexes (par exemple, santé mentale et dépendances, soins primaires, emploi et services sociaux, etc.) Ils favoriseront également la stabilité et l'amélioration des résultats à long terme pour les personnes vulnérables de l'Ontario en offrant ainsi la possibilité de tirer parti de partenaires proches en plus d'offrir une voie directe vers le logement avec services de soutien.

Détails du projet et objectif

Dans le cadre d'un processus d'appel de propositions (AP), le ministère de la Santé (le « Ministère »), en partenariat avec les ministères des Affaires municipales et du Logement (MAML), des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESCC), du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) et de Santé Ontario, investit jusqu'à 378 millions de dollars pour soutenir un projet de démonstration de trois ans destinés à soutenir la création de 19 nouveaux Carrefours de traitement de l'itinérance et des dépendances. Dix d'entre eux sont mis en œuvre dans le cadre du présent processus d'AP, un processus distinct devant permettre de déterminer les neuf autres.

Dans le cadre de ce processus, le ministère de la Santé financera la création de 10 nouveaux Carrefours (dont deux axés sur les autochtones), avec un budget de 6,3 millions de dollars par an **par Carrefour**, dont **1,3 million de dollars par an, réservé spécifiquement au logement avec services de soutien** par Carrefour à partir de 2025-2026 (jusqu'en 2027-2028) et **1,8 million de dollars par Carrefour** en 2024-2025 pour soutenir les coûts uniques de lancement et de mise en œuvre.

L'objectif est que les Carrefours soient opérationnels d'ici l'hiver 2025 et que chacun d'eux soit en mesure de fournir un accès très facile à une gamme de services locaux qui répondent au mieux aux besoins complexes des individus qui connaissent une série de problèmes qui se chevauchent et de la marginalisation, notamment :

- Itinérance
- Consommation de substances
- Problèmes de santé mentale
- Besoins de soutien en matière de services sociaux
- Chômage

Chaque Carrefour comblera les lacunes locales en matière de santé mentale, de dépendance, de soins primaires, de logement avec services de soutien et/ou de services sociaux et d'emploi en s'appuyant sur une approche intégrée et en regroupant les services sur place ou à proximité de l'endroit où se trouve le Carrefour. Chaque proposition doit donc comporter un élément de logement avec services de soutien pour la santé mentale et la dépendance. De plus, un minimum de 1,3 million de dollars par Carrefour doit être investi afin de permettre aux clients de ce Carrefour qui sont en situation d'itinérance ou qui sont à risque de le devenir d'avoir accès à un logement avec services de soutien.

L'objectif du projet de démonstration est d'évaluer si un certain nombre de services essentiels, installés dans le même espace physique et offrant des voies d'orientation intégrées vers d'autres aides locales et régionales, peuvent donner de meilleurs résultats pour les personnes ayant des besoins complexes.

Cet AP sera distribué par l'entremise des 47 gestionnaires de services municipaux qui le transmettront aux organismes partenaires communautaires intéressés. Les propositions déposées devront déterminer un fournisseur de services de santé à but non lucratif qui recevra, sera responsable et administrera le financement du Carrefour. Pour être admissible, le fournisseur de services de santé doit être un fournisseur de services de santé à but non lucratif tel que défini par la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, être situé en Ontario et fournir des services aux personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale et/ou de dépendance. Les communautés qui envisagent de présenter des propositions doivent s'engager avec la région de Santé Ontario le plus tôt possible dans le processus (voir l'annexe 1).

Chaque promoteur de Carrefour qui a l'intention d'opérer dans des endroits où il est prévu qu'il serve une grande proportion de clients autochtones doit démontrer un partenariat établi avec des organismes dirigés par des autochtones offrant des services qui soutiendront le développement d'options de soins culturellement sécuritaires et pertinentes.

Afin d'être examinées, les propositions doivent également être approuvées par le gestionnaire de service local. (Cela ne s'applique pas aux Carrefours dirigés par des autochtones) Il peut s'agir d'une lettre justificative indiquant dans quelle mesure le gestionnaire de services est conscient que la proposition cadre avec la planification municipale en matière de logement avec services de soutien et de services sociaux et (si le gestionnaire de services en a connaissance) tout aspect de la capacité de l'organisme demandeur qui pourrait l'aider à exécuter sa proposition. Cela permettra de s'assurer que les propositions sont créées pour répondre aux besoins locaux, qu'elles cadrent avec les plans locaux de logement et de lutte contre l'itinérance, notamment en ce qui concerne la résolution des problèmes liés aux campements, et qu'elles tirent pleinement parti de la coordination des ressources et des financements locaux en matière de logement, de santé publique et de services à la personne.

L'AP pour les deux Carrefours axés sur les autochtones sera partagé avec des organismes dirigés par des autochtones dans des endroits choisis de l'Ontario où les besoins ont été déterminés concernant les services complets et intégrés pour les clients et les familles autochtones (Toronto, Thunder Bay, Kenora, Hamilton et Sudbury). Le ministère organisera des ateliers avec les fournisseurs de services autochtones locaux en vue de favoriser l'échange de renseignements et la collaboration sur des modèles de soins culturellement sécuritaires et pertinents pour les Carrefours proposés axés sur les autochtones. Les Carrefours axés sur les autochtones doivent être gérés en partenariat avec des fournisseurs de services autochtones locaux et/ou avec l'approbation de la (ou des) communauté(s) autochtone(s) qu'ils desservent. Les Carrefours axés sur les autochtones sont encouragés à faire cadrer leurs modèles de services avec les cadres et/ou les principes de santé mentale et de bien-être des autochtones. *L'annexe 2* fournit des renseignements supplémentaires aux promoteurs de Carrefours autochtones.

Étant donné que l'objectif est de rendre les Carrefours opérationnels d'ici le début de l'hiver 2025, une attention prioritaire sera accordée aux propositions qui peuvent démontrer des relations ou des partenariats et des parcours bien établis, ainsi que l'accès à l'infrastructure existante (par exemple, la capacité de tirer parti des installations existantes et/ou d'étendre les partenariats/les initiatives de collaboration existants).

Le ministère de la Santé travaillera en partenariat avec le MAML, le MSESCE et le MTIFDC afin de recenser les promoteurs de l'AP qui seront retenus, en plus de mettre en œuvre et d'évaluer ce projet de démonstration.

Les présentes « *Lignes directrices du programme et demande* » aideront les demandeurs à comprendre comment faire une demande, décrivent les exigences de la proposition, l'admissibilité ainsi que les critères selon lesquels une demande sera évaluée.

Contenu de la proposition

Les propositions de Carrefour doivent décrire les besoins de la communauté locale et des clients qui seront pris en compte (y compris la manière de répondre aux besoins des communautés spécifiques dans la région du Carrefour, telles que les communautés autochtones ou les communautés francophones), les plans de mise en œuvre et de prestation de services, ainsi que la capacité des ressources humaines des promoteurs de la proposition à fournir des services, s'ils sont sélectionnés pour bénéficier d'un financement.

Les propositions doivent au moins contenir des renseignements sur les points suivants (voir *annexe 1* pour en savoir plus) :

- Le niveau des besoins de la communauté (qualitativement et quantitativement), comme le démontrent des données telles que le taux d'itinérance, les campements de sans-abri, l'utilisation des refuges, les listes d'attente pour les services, les visites aux services d'urgence, les surdoses et les décès liés à la consommation de substances, l'utilisation de services de traitement de la consommation ou de consommation sûre
- Comment la proposition répondrait-elle à ces besoins?
- Quels sont les services locaux et les partenaires associés qui fourniront des services globaux afin de répondre aux besoins déterminés de la communauté, ce qui pourrait inclure :
 - Des soins primaires
 - Le rétablissement des dépendances, traitement/soutien
 - Des soins culturellement sécuritaires et pertinents pour les clients autochtones, tels que les supports de guérison traditionnels
 - Des soins culturellement sécuritaires et pertinents pour d'autres populations mal desservies (en fonction de la composition de la population locale, par exemple les Noirs, les personnes de la communauté 2SLGBTQQIA+, d'autres populations racisées)
 - Du soutien en santé mentale
 - Des services de santé publique
 - De l'aide sociale/services sociaux
 - Du soutien à l'emploi
 - Des logements avec services de soutien pour la santé mentale et la dépendance (c'est-à-dire la combinaison d'une aide au logement à long terme, comme des suppléments au loyer et/ou des allocations de logement, avec des services de soutien individualisés, flexibles et continus, comme des conseils, une formation aux aptitudes à la vie quotidienne, des activités de la vie quotidienne et des aides comportementales)

- Du soutien pour les refuges
- Des logements de transition
- Un plan de mise en œuvre qui décrit :
 - Les principaux résultats
 - Les échéanciers
 - Les besoins et capacités en ressources humaines dans le domaine de la santé et de l'aide sociale
 - Les rôles et responsabilités de chaque partenaire, y compris le(s) chef(s) de projet et/ou l'(les) équipe(s) transitoire(s)
 - Les liens avec des initiatives complémentaires locales, d'autres ressources ou des installations qui pourraient être mises à profit (par exemple, les cliniques d'intervention rapide en dépendance, équipes d'intervention mobiles, programmes de lits sécuritaires, logements avec services de soutien existants, etc.)
 - La zone desservie, y compris la question de savoir si la proposition répond à un besoin régional
 - Le(s) partenariat(s) établi(s) avec des organismes dirigés par des autochtones offrant des services qui soutiendront le développement d'options de soins culturellement sécuritaires et pertinentes pour les clients autochtones
 - Le(s) partenariat(s) établi(s) avec des fournisseurs de santé communautaires qui peuvent soutenir le développement d'options de soins culturellement sécuritaires et pertinentes pour les populations mal desservies
 - Les risques et stratégies d'atténuation potentiels
 - Toute autre exigence définie pour la mise en œuvre du Carrefour proposé
- Un budget annuel détaillant le financement total demandé et les coûts de lancement. La ventilation du budget doit inclure des estimations de coûts pour des questions telles que les services (nouveaux ou existants), les coûts opérationnels (par exemple, les salaires, les baux, les loyers, les services publics, les fournitures, etc.), les réparations mineures, et toute autre source de financement pour le Carrefour (par exemple, d'autres dons publics ou privés, ce à quoi ces revenus sont alloués et si le financement a été obtenu).

Les services pris en charge et susceptibles d'être financés par chaque Carrefour peuvent comprendre les éléments suivants :

- Des soins primaires
- Des services de santé mentale
- Des services et des soins en matière de dépendance
- Des services sociaux

- Des refuges et des lits en logements de transition
- Des services de retour d'aiguilles
- Des logements avec services de soutien
- D'autres fournitures et services, y compris les mesures de sécurité, l'accès à la naloxone, lits et literie, des douches sur place et de la nourriture.

Veillez consulter l'*annexe 1* ci-dessous qui présente une liste détaillée des questions auxquelles il convient de répondre dans la soumission. En outre, une liste de vérification figure à l'*annexe 3* du présent document afin d'aider les demandeurs à s'assurer qu'ils ont inclus tout ce qui est nécessaire.

Les dépenses d'investissement majeures (tel que les rénovations majeures et la construction neuve), la consommation supervisée de drogues, l'approvisionnement sûr et les services d'échange d'aiguilles ne sont pas pris en charge dans le cadre de cet AP et ne seront pas financés par cette initiative.

Élément de logement avec services de soutien pour la maladie mentale et la dépendance

Chaque demande doit inclure un plan de logement avec services de soutien pour la santé mentale et la dépendance (« Logement avec services de soutien en SMD ») qui établit un parcours clair vers le service pour les clients du Carrefour qui en ont besoin. Les propositions doivent détailler la façon dont les logements avec services de soutien en SMD seront intégrés à d'autres services pris en charge afin de fournir une approche globale visant à soutenir les clients à plus long terme en leur donnant ainsi accès à un continuum de soins.

Les logements avec services de soutien en SMD constituent une forme unique d'intervention en soins de santé qui combine un lieu de vie, une aide financière ainsi que des services de soutien (par exemple, gestion de programme, travail social supervisé, soins infirmiers, soutien aux dépendances, soutien en cas de troubles du comportement, traitement des dossiers d'aide au logement, soins psychologiques/psychiatriques cliniques, soutien par les pairs, aides au développement pour les personnes ayant reçu un diagnostic mixte, etc.). C'est donc en offrant des alternatives communautaires aux soins en établissements que les logements avec services de soutien en SMD maximisent la sécurité, l'indépendance et la participation des clients dans la communauté.

L'élément logements avec services de soutien en SMD de cet appel de propositions permettra aux fournisseurs de services de santé mentale et de santé liée à la dépendance intéressés de solliciter des fonds visant à accroître le parc de logements avec services de soutien en SMD. Tous les parcs de logement fournis dans le cadre de ce programme seront spécifiquement destinés aux clients du Carrefour.

En supposant une ligne directrice de coût approximatif par logement et par an pour l'aide au loyer et le soutien communautaire, à partir d'un minimum approximatif de 52 000 dollars, les propositions doivent expliquer :

- Quels sont les logements (ayant des places libres) auxquels un organisme a actuellement accès (s'il y en a) et qui peuvent être dédiés aux clients du Carrefour;
- Quelles sont les sources de financement existantes (le cas échéant) de l'organisme pour le logement avec services de soutien;
- Quels sont les nouveaux logements nets auxquels un organisme pourrait avoir accès grâce à un supplément au loyer et/ou à un financement de programmes cliniques communautaires de santé mentale et de traitement des dépendances (les demandeurs doivent indiquer à quelle(s) adresse(s) les suppléments seraient appliqués et décrire l'accord avec le propriétaire qui serait appliqué);
- Le délai dans lequel les logements peuvent devenir opérationnels si le financement est accordé;
- Quels seraient les coûts associés aux nouveaux logements proposés?

L'élément logements avec services de soutien en SMD des propositions doit inclure des détails sur les deux secteurs suivants :

- **Coûts de l'aide au logement** : Ce financement doit être fourni aux fournisseurs de services de santé pour leur permettre d'obtenir des logements pour leurs clients en utilisant le financement du ministère de la Santé afin de subventionner partiellement les coûts de location (c'est-à-dire une subvention de loyer sous la forme de suppléments de loyer – une description du coût et de la subvention demandée pour les nouveaux logements nets);
- **Coûts des services de soutien** : Ces services peuvent inclure, sans s'y limiter, des employés à temps plein pour la gestion des programmes, le travail social supervisé, les soins infirmiers, le soutien aux dépendances, le soutien en cas de troubles du comportement, le traitement des dossiers d'aide au logement, les soins psychologiques/psychiatriques cliniques, l'ergothérapie, l'aide par les pairs, la sécurité alimentaire/l'aide nutritionnelle. Ils pourraient également inclure des services de développement pour les personnes ayant reçu un diagnostic mixte.

Les demandes doivent inclure une estimation du coût par client des services de soutien selon des besoins prévus pour chaque client admissible. Ils doivent également inclure une description de la façon dont les clients seront évalués/réévalués, étant donné que l'intensité des services de soutien peut changer au fil du temps. Avant de recevoir une aide, les clients doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs besoins et être réévalués périodiquement pour s'assurer que les services répondent toujours bien à leurs besoins.

Les demandeurs sont encouragés à développer des services innovants répondant aux besoins des clients confrontés à de nombreux obstacles au logement. Cette évaluation doit porter sur les besoins en matière de santé et de services sociaux complexes, ainsi que sur les aides communautaires dont le client peut avoir besoin, y compris des programmes culturellement sécuritaires et pertinents.

Diversité, équité et inclusion

Les organismes doivent démontrer comment les pratiques qu'elles proposent garantiront que la prestation de services aux clients est équitable, diversifiée, inclusive, antiraciste et accessible. Les organismes doivent démontrer comment les services et les fournisseurs de services garantiront un environnement de travail et de prestation de services exempt de discrimination et de harcèlement. Il s'agit notamment de proposer des parcours de soins culturellement sécuritaires et pertinents aux clients autochtones dans tous les lieux, ainsi qu'à d'autres populations mal desservies en fonction de la démographie locale.

Résultats

Les Carrefours HART auront donc pour objectif de :

- Expliquer et répondre aux besoins locaux par une évaluation qualitative et quantitative fondée sur des données probantes.
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des approches stratégiques intégrées pour répondre à ces besoins.
- Maintenir les clients dans leur communauté (dans la mesure du possible), en favorisant leur indépendance, leur respect, leur dignité et leur inclusion.
- Répondre aux pressions hospitalières en réduisant les taux d'hospitalisation des clients et les passages aux urgences.
- Améliorer les résultats des clients en matière de santé, de services sociaux et d'emploi en favorisant des soins appropriés et un logement stable au sein de leur communauté.
- Faciliter les approches holistiques, culturellement sécuritaires et pertinentes de la guérison et du bien-être pour les clients autochtones.
- Fournir des approches culturellement sécuritaires et pertinentes pour les populations mal desservies en fonction des données démographiques locales.

Ce programme vise à soutenir les résultats suivants :

Résultats pour les clients

- Amélioration de l'équité du système et de l'expérience du système de services grâce à un accès à guichet unique aux services de santé et à la personne tels que les soins primaires et les services d'aide sociale, y compris les logements avec services de soutien en SMD.
- Amélioration de la capacité des clients à fonctionner de manière indépendante, grâce à des aides communautaires.
- Meilleur accès à des services de logements avec services de soutien en SMD appropriés et stables.
- Stabilisation ou amélioration des résultats en matière de santé mentale grâce à un traitement et à des soins de rétablissement adaptés à plusieurs niveaux d'acuité et aux besoins des clients.
- Amélioration du sentiment d'inclusion et du lien avec la communauté grâce à la capacité des clients à rester dans leur communauté.

Résultats du système

- Une meilleure intégration de la prestation de services grâce à des services sur place, intégrés et regroupés, ainsi que des voies d'accès à des services communautaires plus larges tels que les services de santé mentale et de traitement des dépendances, les centres de santé communautaires, les Carrefours bien-être pour les jeunes, les logements avec services de soutien, les hôpitaux, les aides à l'emploi et à la formation, les aides sociales, etc.
- Réduction de la pression sur les hôpitaux et les autres systèmes de services (y compris le système juridique).
- Amélioration de la coordination du système afin de multiplier les possibilités de collaboration, de créer des options plus solides et de mieux définir et répondre aux besoins de soutien des clients « difficiles à atteindre ».
- Amélioration de la collecte et de l'évaluation des données sociodémographiques pour s'assurer que les services répondent aux besoins de tous les Ontariens, quelle que soit leur identité.

Considérations relatives à la sélection

Afin de déterminer quelles sont les demandes les plus susceptibles d'être financées, le ministère prendra en considération les éléments suivants :

- Niveau des besoins de la communauté et des clients, y compris la question de savoir si la proposition répond à un besoin régional
- Capacité organisationnelle à réaliser les livrables de la proposition (y compris la capacité à être opérationnel d'ici l'hiver 2025)

- Objectifs et résultats du projet
- Modèle de prestation de services (pour le logement avec services de soutien et en général)
- Structure de gouvernance (y compris les rôles de leadership démontrés pour le(s) partenariat(s) avec des organismes dirigés par des autochtones offrant des services pour développer/offrir des options de soins culturellement sécuritaires et pertinents aux clients autochtones, ainsi que des organismes communautaires pour d'autres populations mal desservies)
- Soins fondés sur des données probantes (la mesure dans laquelle la proposition dispose d'un ensemble de preuves que l'approche proposée améliorera les résultats pour les populations cibles)
- Prestation de services intégrés (degré d'intégration des services du Carrefour, y compris le logement avec services de soutien)
- Durabilité
- Accès très facile
- Partenariats transectoriels
- Partenariats fiscaux
- Budget
- État de préparation du projet (y compris les délais pour la mise en œuvre)
- Harmonisation avec les priorités du gouvernement (par exemple, *Vers le mieux-être, Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*)
- Capacité de collecte et de communication des données
- Harmonisation avec les plans municipaux de sécurité et de bien-être dans les collectivités
- Qualité de la proposition

Organismes admissibles

- Les propositions déposées devront déterminer un fournisseur de services de santé qui recevra, sera responsable et administrera le financement du Carrefour. Pour être admissible, le fournisseur de services de santé doit être un fournisseur de services de santé à but non lucratif tel que défini par la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, être situé en Ontario dans le cadre d'une entente multisectorielle sur la responsabilité en matière de services conclue avec Santé Ontario et fournir des services aux personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale et/ou de dépendance.
- Afin d'être examinées, les propositions doivent également être appuyées et approuvées par le gestionnaire de service local (cela ne s'applique pas aux Carrefours axés sur les autochtones). Cela permettra de s'assurer que les propositions répondent aux besoins locaux, qu'elles cadrent avec les plans locaux de logement et de lutte contre l'itinérance, et qu'elles tirent pleinement parti de la coordination des ressources et des financements locaux en matière de logement, de santé publique et de services à la personne.

Partenariats

L'investissement de la province dans le cadre de ce programme soutiendra les solutions locales en tirant parti des partenariats communautaires pour développer ou améliorer les services destinés aux personnes confrontées à une série de problèmes et de marginalisations qui se chevauchent, notamment l'itinérance, la dépendance, la santé mentale, les besoins de soutien en matière de services sociaux et le chômage.

Les demandeurs sont donc encouragés à travailler avec des organismes du secteur qui fournissent des services répondant aux besoins cliniques, sociaux et professionnels des clients ayant des besoins complexes (par exemple, les hôpitaux, les organismes de logement avec services de soutien, les fournisseurs de logements, les organismes fournissant des services en SMD et d'autres services communautaires).

Gouvernance

Un modèle de gouvernance typique peut inclure des partenariats avec une équipe Santé Ontario locale (« ESO ») et/ou un Centre de santé communautaire (« CSC »). Dans l'idéal, cela permettrait d'assurer la connexion avec les services locaux, d'atténuer la duplication des services et la redondance, et d'éliminer les cloisonnements existants au sein du système de santé et des autres systèmes de services à la personne. Les modèles de gouvernance des Carrefours axés sur les autochtones peuvent varier en fonction des structures de gouvernance et de collaboration respectives. Les propositions doivent inclure

une documentation (par exemple, un protocole d'accord, une lettre d'engagement) décrivant les rôles, les responsabilités ainsi que les relations entre les organismes partenaires et le Carrefour dans son ensemble. Les propositions doivent également inclure les mesures que les organismes participants prendront pour garantir la présence de partenaires supplémentaires à l'avenir si d'autres services sont ajoutés au Carrefour.

Conception du programme

Lors de l'élaboration d'une proposition, les demandeurs doivent :

- Décrire comment ils veilleront à ce que les clients bénéficient de services sécuritaires (y compris la sécurité culturelle), adaptés à leurs besoins (y compris des programmes culturellement sécuritaires et pertinents) dans le cadre approprié et favorisant l'indépendance, le respect, la sécurité, la dignité et l'inclusion.
- Démontrer une collaboration, un engagement ou des partenariats appropriés au niveau de la communauté pendant les phases de conception, de mise en œuvre et d'administration du programme, le cas échéant.
 - Les demandeurs doivent démontrer qu'ils ont établi des partenariats avec des partenaires régionaux importants tels que (mais sans s'y limiter) les hôpitaux, les organismes de logement avec services de soutien, les centres de soins de santé communautaires (CSC), les équipes Santé Ontario (ESO), les gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux, la police, les communautés autochtones, les organismes de santé mentale, etc.
- Les demandeurs sont encouragés à collaborer avec leur bureau régional de Santé Ontario le plus tôt possible dans le processus afin de mieux comprendre les besoins locaux plus larges de leurs communautés, la façon dont leurs propositions peuvent répondre à ces besoins, et d'aider à identifier un fournisseur de soins de santé à but non lucratif. (voir annexe 1).

En ce qui concerne l'élément logements avec services de soutien en SMD, les propositions doivent :

- Décrire si elles ont déjà obtenu des logements pour lesquels elles ont besoin d'une subvention ou le calendrier dans lequel les logements seront obtenus.
 - Les demandeurs doivent expliquer comment le financement approuvé permettra de créer de nouveaux logements, y compris l'adresse du logement et les dépenses liées à l'adresse.
 - Les demandeurs doivent également décrire le type de logement qui sera acquis (emplacement des logements, type de construction [par exemple, logements dispersés dans la communauté, logements dans un seul bâtiment])

- Préciser tout autre financement de service pouvant être mobilisé (municipal/privé/caritatif).
- Faire preuve de collaboration pour trouver des solutions pertinentes au niveau local qui répondront mieux aux besoins du client.
- Garantir un logement abordable et accessible et promouvoir l'indépendance dans la mesure du possible.

Pour plus de détails sur les exigences de la proposition, veuillez consulter l'*annexe 1*.

Demandeur retenu – Responsabilisation et rapports

La province accorde une grande importance à la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics pour les programmes et les services.

- Le gouvernement a l'obligation de démontrer l'optimisation des ressources et de s'assurer que les fonds ont été dépensés comme il se doit et dans les délais.
- Cela signifie que les demandeurs retenus devront rendre compte de l'utilisation des fonds pour mener à bien leur programme, comme indiqué dans l'accord de paiement de transfert correspondant.

Accords de paiement de transfert

L'un des principaux outils de responsabilisation pour la prestation des services (et des aides au logement) financés par le ministère et/ou Santé Ontario est l'obligation pour les organismes de modifier et/ou de signer un accord de paiement de transfert (APT) avec la province ou Santé Ontario. Cet accord définit les conditions dans lesquelles le financement sera fourni, comme l'exige la *Directive provinciale sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert*.

Le fournisseur de services de santé devra soumettre un budget prévisionnel au ministère de la Santé et/ou à Santé Ontario pour approbation (« Prévisions »).

Ceci permet de prévoir le nombre de clients qui seront aidés au cours de l'exercice, les types de soutien qui seront mis à leur disposition ainsi que les dépenses de fonctionnement prévues. Le plan et le budget annuel doivent être approuvés par le conseil d'administration du fournisseur de services de santé retenu et soumis chaque année au ministère de la Santé (et/ou à Santé Ontario) pour approbation.

Le financement sera accordé en fonction des prévisions et ne dépassera pas la dotation du programme du/des demandeur(s) retenu(s).

Conformité à la Loi sur les services en français

Le(s) demandeur(s) retenu(s), responsable(s) d'un secteur désigné en vertu de la *Loi sur les services en français* (LSF), est/sont tenu(s) de :

- Veiller à ce que les services soient fournis en français;
- Informer le public (notamment dans ses enseignes, ses avis et ses autres documents ainsi qu'en entamant la communication en français et en anglais) que les services et les communiqués qui sont offerts au public dans le cadre des activités du logement de transition sont disponibles en français.

Les services fournis directement au public par le demandeur ou ses partenaires du programme doivent être conformes à la LSF.

Délais de soumission des demandes

Les demandeurs doivent :

- Soumettre une « intention de déposer une demande » avant le 20 septembre 2024 (*voir annexe 4*) au : HARTHUBApplications@Ontario.ca.
 - L'intention de déposer une demande doit inclure un aperçu général de la proposition et des partenaires attendus. Elle doit également inclure les délais de mise en œuvre prévus.
- Soumettre un fichier PDF électronique de leurs propositions finalisées, y compris tous les documents nécessaires, au ministère par courriel **d'ici le 18 octobre 2024, à 16 h (HNE)** au HARTHUBApplications@Ontario.ca.
 - L'intention de présenter une demande et la proposition doivent indiquer s'il s'agit d'une demande de financement pour un Carrefour dirigé par les autochtones ou pour un Carrefour dirigé par des non autochtones.

Pour les Carrefours axés sur les autochtones :

- Les demandeurs qui sont admissibles à un financement pour un Carrefour dirigé par des autochtones sont les suivants :
 - Des organismes autochtones
 - Des fournisseurs de services de santé autochtones
- Les organismes non autochtones ne sont pas considérés comme admissibles à ce financement. Toutefois, un demandeur admissible peut choisir de s'associer à un organisme non autochtone pour fournir des services.

- Une intention de déposer une demande doit être soumise avant le 4 octobre 2024 (*voir annexe 6*) au : indigenoushealth@ontario.ca.
- Les demandes de renseignements supplémentaires peuvent être envoyées par voie électronique au : indigenoushealth@ontario.ca.

Les demandes en retard ne seront pas acceptées au-delà de la date limite.

Questions et réponses

Les questions peuvent être envoyées à HARTHubApplications@Ontario.ca. Le ministère répondra régulièrement par courrier électronique aux questions posées par tous les demandeurs qui ont fourni leur adresse courriel (soit en soumettant une intention de déposer une demande, soit en soumettant une question). Veuillez noter que la date limite pour les questions est le **4 octobre 2024**. Si vous souhaitez que votre nom soit retiré de la liste de distribution, veuillez en informer le ministère en envoyant un courriel à l'adresse ci-dessus.

Annexe 1 : Éléments de la (des) proposition(s)

Veillez utiliser la section suivante pour rédiger votre proposition. Une proposition doit répondre à toutes les questions suivantes. Dans la mesure du possible, veuillez répondre aux questions dans l'ordre.

A – Besoins et ressources de la communauté

1. Démontrer le besoin

Veillez décrire le niveau de besoin de votre communauté en matière de Carrefours de traitement de l'itinérance et des dépendances.

Dans votre réponse, veuillez inclure toute preuve quantitative et qualitative (c'est-à-dire des données) sur la population ayant des besoins complexes dans votre communauté. Il peut s'agir de données au niveau communautaire/local, par exemple :

- Population sans domicile fixe
- Nombre et/ou taille des campements de sans-abri
- Taux d'utilisation et/ou d'inoccupation des refuges
- Types de maladies mentales et leur prévalence
- Listes d'attente pour les services existants qui seraient inclus dans le Carrefour
- Visites aux services d'urgence pour des problèmes de santé mentale et/ou de dépendance
- Surdoses par habitant, utilisation des services de consommation et de traitement (SCT) et/ou des sites de consommation supervisée (SCS)
- Hospitalisations dues à des problèmes de consommation de substances et de santé mentale
- Décès liés à la consommation de substances par habitant
- Population ayant des démêlés avec la justice
- Données sociodémographiques de la communauté

2. Ressources existantes dans la communauté

Veillez décrire les ressources existantes dont dispose votre communauté pour répondre aux besoins de la population ayant des besoins complexes.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

- Une description de ces services
- Utilisation de ces services par les clients
- Proximité de ces services avec les personnes qui en ont besoin
- Disponibilité de ces services par rapport aux besoins et facilité d'accès
- Une description des options actuelles de services pour les clients et les familles

autochtones

- Une description des soutiens disponibles, culturellement sécuritaires et pertinents
- Tout protocole de coordination ou d'orientation existant pour ces services
- Lacunes dans les services qui ne répondent pas aux besoins des clients

3. Présence de Carrefours existants

Veillez décrire les Carrefours financés par le ministère de la Santé qui existent dans votre communauté. Veuillez indiquer si un des organismes participants à votre proposition fournit actuellement des SCT et/ou des SCS.

Veillez indiquer si des SCT et/ou des SCS sont actuellement fournis dans la zone desservie de l'un des organismes participants à votre proposition.

B – Objectifs et résultats du projet

1. Objectifs et résultats

Veillez décrire en détail comment votre communauté utiliserait les fonds provinciaux pour créer un Carrefour de traitement de l'itinérance et des dépendances.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

- Objectifs et résultats communautaires du financement
- Résultats proposés aux clients pour le financement (par exemple, les clients ont un accès direct au traitement pour les services de santé mentale et de dépendance; perception positive des soins par les clients; les clients ont un accès direct aux services d'orientation vers le logement et de recherche d'emploi, etc.)
- Comment votre proposition s'harmonise avec les priorités du gouvernement (par exemple, *Vers le mieux-être*, *Votre santé*, etc.)
- Les groupes de clients que votre Carrefour servira, y compris l'approche que vous adopterez pour servir les clients autochtones;
- Décrivez les autres groupes méritant l'équité pour lesquels vous offrirez des soutiens culturellement sécuritaires et pertinents, tels que les Noirs, les personnes de la communauté 2SLGBTQQIA+, d'autres populations racisées, ainsi que les services que vous pouvez offrir en français;
- Combien de clients prévoyez-vous de servir par an;
- Comment un Carrefour pourrait-il combler les lacunes actuelles dans les services destinés à la population ayant des besoins complexes?

C – Services

1. Modèle de prestation de services

Veillez décrire votre modèle de prestation de services.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

- La zone desservie par le Carrefour;
- Tout partenariat entre le Carrefour et les fournisseurs de services locaux et régionaux;
- Comment le Carrefour répondrait-il aux besoins locaux et régionaux;
- Les preuves que vous utilisez pour étayer l'approche que vous proposez.
- L'ensemble des services que vous fournirez dans le « Carrefour » (sous réserve des paramètres de financement des programmes autorisés pris en charge) et l'organisme qui fournira les services.
- La façon dont l'ensemble des services sera conforme et qui s'harmonisera avec les attentes, les normes et les lignes directrices des programmes provinciaux pertinents.
- Accorder la priorité des clients en fonction de leur niveau et de leurs types de besoins.
- Lesquels de ces services seraient nouveaux pour votre communauté (sous réserve des paramètres de financement) et lesquels s'appuieraient sur des services communautaires existants qui seraient regroupés dans le Carrefour.
- Une carte idéale du parcours d'un client entrant dans le Carrefour, depuis l'accueil initial jusqu'à la sortie, avec des options de coordination et/ou d'orientation vers des services qui ne peuvent pas être regroupés dans le Carrefour, le cas échéant. Veuillez inclure l'option pour les clients autochtones ainsi que pour toute autre population méritant l'équité que vous servirez.
- Veuillez décrire comment les services du Carrefour garantiront un accès très facile aux clients et fourniront des soins appropriés aux groupes méritant d'être pris en compte dans l'équité.

2a. Accès à des soins culturellement sécuritaires

Veillez préciser :

- La façon dont les services du Carrefour garantiront un accès très facile aux clients et fourniront des soins culturellement sécuritaires aux groupes méritant d'être pris en compte dans l'équité.
- L'option pour les clients autochtones ainsi que pour toute autre population méritant l'équité que vous servirez.

2b. Fourniture de soins culturellement sécuritaires pour les Carrefours axés sur les autochtones :

Veillez décrire comment le modèle de service fournira des services complémentaires

culturellement sécuritaires et pertinents. Fournir des renseignements qui décrivent clairement le modèle de Carrefour que vous proposez ainsi que toute preuve ou cadre de santé mentale pertinent que vous utiliserez pour étayer votre modèle.

3. Ressources humaines et de dotation

Veillez décrire votre plan en matière de dotation et de ressources humaines.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

- L'ensemble et le type de personnel qui fournit chaque service au Carrefour.
- Les qualifications de votre personnel.
- Nombre de personnes qui seront employées par les organismes partenaires.
- Comment garantirez-vous le nombre et la composition du personnel et des ressources humaines nécessaires à la prestation des services.
- Planifier la formation et le développement continu.
- Inclure votre approche de la formation dans la lutte contre le racisme pour le personnel de première ligne et les dirigeants.

4. Logements avec services de soutien en SMD

Veillez décrire comment votre Carrefour fournira des logements avec services de soutien en SMD.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

Pour les aides au logement (par exemple, les suppléments de loyer) :

- Nombre de logements auxquels un organisme partenaire a actuellement accès (le cas échéant).
- Délai dans lequel un logement peut devenir opérationnel si le financement est accordé.
- Nombre de nouveaux logements nets.
- Ventilation des coûts pour le maintien des logements.

Pour les services de soutien (par exemple, les soutiens communautaires) :

- Comment l'organisme évaluera/réévaluera les besoins des clients.
- Quels soutiens communautaires le Carrefour fournirait-il pour répondre aux besoins des clients.

D – Capacité organisationnelle

1. Gouvernance du Carrefour

Veillez décrire le mode de gouvernance de votre Carrefour.

Dans votre réponse, veuillez inclure des renseignements tels que :

- Identification d'un fournisseur de services de santé principal à but non lucratif (tel que défini dans la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*) qui serait chargé de passer des contrats avec la province/Santé Ontario, et décrire sa capacité à :
 - i. Gérer directement des accords de PT et inclure des exemples récents.
 - ii. Recueillir et communiquer les données grâce à des systèmes existants du gouvernement de l'Ontario (par exemple, l'ensemble de données provinciales du ministère de la Santé).
 - iii. Gérer et coordonner les partenariats avec d'autres fournisseurs de services
 - iv. Établir des partenariats efficaces avec des organismes de services gérés par des autochtones.
 - v. Établir des partenariats efficaces avec les organismes communautaires concernés.
- Une description des rôles et des responsabilités des organismes partenaires, des membres du conseil d'administration et du personnel, ainsi que des diagrammes décrivant les relations entre les principaux partenaires (y compris le ministère de la Santé et Santé Ontario).
- Fréquence de l'examen des services fournis dans le cadre du programme.

2. Plan de travail du projet

Veillez fournir un plan de travail du projet sur la manière dont vous mettrez en œuvre votre proposition.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

- Date de début de fonctionnement du Carrefour
- Principales étapes
- Échéanciers
- Rôles et responsabilités du chef de projet, de l'équipe de transition, etc.
- Une évaluation des risques et des stratégies d'atténuation potentiels

E – Budget des données et viabilité à long terme

1. Collecte de données et évaluation

Veillez décrire votre plan de collecte et d'évaluation des données.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

- Liste des résultats spécifiques à recueillir
- Cadre et fréquence de l'évaluation
- Calendriers des rapports trimestriels et annuels et modèles provisoires

2. Budget

Veillez fournir un budget détaillé sur trois ans.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

- Le montant total de la demande de financement, y compris les coûts de lancement en 2024-2025
- Une ventilation annuelle des coûts, y compris des éléments tels que :
 - i. Services (nouveaux ou existants)
 - ii. Coûts opérationnels (par exemple, salaires, baux, loyers, services publics, fournitures, etc.)
 - iii. Réparations mineures
- Les autres sources de financement du Carrefour (c'est-à-dire les dons municipaux, fédéraux et privés) et les coûts auxquels elles sont affectées; et si le financement a été obtenu.

3. Durabilité

Veillez décrire vos plans de développement durable au-delà du projet initial de trois ans.

Dans votre réponse, veuillez inclure :

- Objectifs à long terme pour le Carrefour.
- Durabilité des logements avec services de soutien.
- Le mode de financement du Carrefour après l'achèvement du projet de démonstration, y compris trouver différentes sources de financement.
- Comment le Carrefour prévoit-il de répondre aux besoins changeants ou croissants de la communauté au fil du temps.

F – Soutien du gestionnaire de services

1. Soutien du gestionnaire de services

Veillez fournir une lettre de soutien de votre gestionnaire de services. Cette lettre doit indiquer dans quelle mesure le gestionnaire de service est conscient que la proposition correspond avec la planification municipale en matière de logement avec services de soutien et de services sociaux. Et (si le gestionnaire de services en a connaissance) tous les aspects des capacités de vos organismes demandeurs qui pourraient contribuer à l'exécution de la proposition. Cela permettra de s'assurer que les propositions sont créées pour répondre aux besoins locaux, qu'elles cadrent les plans locaux de logement et de lutte contre l'itinérance, notamment en ce qui concerne la résolution des problèmes liés aux campements, et qu'elles tirent pleinement parti de la coordination des ressources et des financements locaux en matière de logement, de santé publique et de services à la personne.

Droits de la province

En soumettant une demande, le demandeur reconnaît que le ministère de la Santé peut, à sa seule discrétion :

- Communiquer directement avec tout demandeur ou demandeur potentiel.
- Accepter de prendre en considération des demandes qui ne sont pas strictement conformes aux exigences énoncées ci-dessus.
- Vérifier auprès d'un demandeur ou d'un tiers toute information figurant dans une demande.
- Annuler cette demande et le processus de DP à n'importe quelle étape du processus de demande ou d'évaluation.
- Rejeter tout ou partie des demandes.

Toutes les décisions provinciales sont définitives.

Conformité aux lois

Il incombe aux organismes demandeurs de s'assurer que le contenu de leurs propositions est conforme aux lois locales, fédérales et provinciales. En déposant une proposition, les demandeurs attestent que, dans toute la mesure du possible, leur proposition est conforme à toutes les lois fédérales et provinciales applicables.

Aucun engagement de financement

La province :

- ne s'engage pas à financer un demandeur;
- peut choisir les demandeurs à financer, le cas échéant, à sa seule et entière discrétion;

- n'est responsable d'aucun coût ou dépense encouru par un demandeur, y compris les coûts ou dépenses liés à la préparation et à la soumission des réponses au présent AP.

Responsabilité

Le financement du programme, s'il est approuvé, sera soumis aux conditions de l'accord de paiement de transfert ou de l'entente multisectorielle sur la responsabilité en matière de services conclue (par l'intermédiaire de Santé Ontario) qui décrit les rôles et les responsabilités de la province (par l'intermédiaire du ministère de la Santé et/ou de Santé Ontario) et du demandeur et des organismes de logement. Il dépendra du respect par le demandeur et les organismes de logement de toutes les exigences en matière de programme et de rapports, ainsi que d'autres exigences.

Annexe 1 : Personnes-ressources régionales de Santé Ontario

Région de l'Ouest de Santé Ontario :

- Julie Moore – Julie.Moore@ontariohealth.ca

Région du Centre de Santé Ontario :

- Vijeetha Raviraj – Vijeetha.Raviraj@ontariohealth.ca

Région de Toronto de Santé Ontario :

- Fatima Al-Haq – OH-Toronto.strategydesign@ontariohealth.ca

Région de l'Est de Santé Ontario :

- Jai Mills – Jai.Mills@OntarioHealth.ca

Région du Nord-est de Santé Ontario :

- Morgan Tersigni – morgan.tersigni@ontariohealth.ca

Région du Nord-ouest de Santé Ontario :

- John Schmidt – john.schmidt@ontariohealth.ca
-

Annexe 2 : Renseignements supplémentaires à l'intention des futurs demandeurs à la création d'un centre d'excellence autochtone

Le ministère reconnaît que les connaissances et les pratiques autochtones constituent le fondement des services et des mesures de soutien au bien-être mental. Les renseignements fournis ci-dessous peuvent être utilisés pour envisager le développement de Carrefours axés sur les autochtones, mais ils ne sont pas obligatoires. Ces renseignements ont été élaborés en collaboration avec une table ronde d'experts autochtones en matière de SMD en 2017, afin d'aider à orienter l'élaboration de programmes de SMD autochtones, selon des besoins déclarés des communautés autochtones.

Principes d'application

1. Axé sur la famille et la collectivité
 - Comment le programme proposé soutiendra-t-il la guérison de la famille et communautaire?
 - Comment allez-vous impliquer la famille et la communauté pour vous assurer que les clients sont en mesure de retourner dans un environnement familial et communautaire positif et de maintenir les acquis du traitement?
2. Développement communautaire – Contribue au bien-être à long terme
 - Comment le programme proposé soutiendra-t-il le développement communautaire – par exemple, en donnant aux communautés les moyens de définir et de gérer leurs propres services, d'utiliser leurs connaissances culturelles et de maintenir des changements positifs dans le temps?
Comment vos programmes développeront-ils les capacités des communautés et contribueront-ils au bien-être à long terme?
3. La culture est la base
 - Comment le programme que vous proposez utilisera-t-il les connaissances et les pratiques autochtones comme base de l'élaboration des programmes et de la prestation des soins?
4. Engagé dans le traitement des traumatismes
 - Comment le programme proposé aidera-t-il les clients à guérir des traumatismes historiques, actuels et intergénérationnels qu'ils ont subis?

5. Fondé sur le territoire

- Si l'on incorpore des approches de guérison fondées sur le territoire : Comment le programme que vous proposez utilisera-t-il des méthodes de guérison fondées sur le territoire pour fournir des soins et répondre aux besoins des clients?

6. Fondé sur les points forts

- Comment le programme proposé utilisera-t-il et s'appuiera-t-il sur les points forts des individus, des familles et des communautés autochtones pour fournir des soins et répondre aux besoins des clients?

7. Continuité des relations

- Les relations positives avec les autres font partie intégrante du processus de guérison. Comment le programme proposé favorisera-t-il la continuité des relations dans le temps et au-delà des frontières (par exemple, les secteurs de services, la géographie, la municipalité)? Comment veillerez-vous à ce qu'une structure de soutien active soit en place au sein des communautés et des services pour faciliter le parcours de guérison à long terme, une fois que le besoin de traitement intensif aura disparu?

Annexe 3 : Liste de vérification du demandeur

Les demandeurs sont priés de soumettre un fichier PDF électronique de leurs propositions finalisées, y compris tous les documents nécessaires, au ministère par courriel (date à déterminer) **d'ici le 18 octobre 2024, à 16 h (HNE)** Les demandes peuvent être envoyées à HARTHubApplications@Ontario.ca. Il n'y a pas d'exigence minimale ou maximale concernant la longueur de votre proposition.

Vous trouverez ci-dessous une liste de vérification qui vous aidera à vous assurer que votre organisme a inclus tous les renseignements nécessaires.

Veillez organiser les renseignements et la soumission de votre proposition en utilisant la structure ci-dessous afin de maintenir la cohérence. Il n'est pas nécessaire de remplir les domaines qui suivent chaque question de cette liste de vérification, mais nous demandons aux demandeurs de reproduire les renseignements ci-dessous dans leur soumission et de veiller à ce que leur proposition réponde à chaque question. L'*annexe 1* contient des renseignements supplémentaires pour chaque question. L'*annexe 1* et la liste de contrôle ci-dessous suivent le même ordre et nous vous demandons d'organiser vos réponses dans cet ordre dans votre proposition. Pour plus de détails, veuillez consulter le *document Lignes directrices du programme et demande* ainsi que l'*annexe 1*.

Renseignements sur l'organisme demandeur

| | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|----------------|
| 1. Nom de l'organisme : | | 2. Nom légal de l'organisme : | |
| | | | |
| 3. Mandat de l'organisme : | | | |
| | | | |
| 4. Adresse de courriel de l'organisme : | | | |
| Numéro du local : | Numéro municipal : | Nom de la rue : | Case postale : |
| | | | |
| Ville : | | Province : | Code postal : |
| | | | |

Coordonnées de la personne ressource principale

Il s'agit de la personne qui sera l'unique personne-ressource responsable de toute communication avec le ministère concernant cette demande.

| | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|----------|
| 1. Salutation : | 2. Prénom : | 3. Nom : |
| | | |
| 4. Titre : | | |
| | | |
| 5. Numéro de téléphone (travail) : | 6. Numéro de téléphone (mobile) : | |
| | | |
| 7. Adresse de courriel : | | |
| | | |

Carrefour axé sur les autochtones

Oui, cette proposition concerne un centre axé sur les autochtones.

Je comprends que le centre fonctionnera en partenariat avec des fournisseurs de services autochtones locaux et/ou avec l'approbation de la (des) communauté(s) autochtone(s) qu'ils desservent.

Non, cette proposition ne concerne pas un centre axé sur les autochtones

Section A – Besoins et ressources de la communauté

1. Démontrer le besoin :

Veuillez fournir les renseignements requis à la section A, question 1, de l'annexe 1

2. Ressources existantes dans la communauté :

Veillez fournir les renseignements requis à la section A, question 2, de l'annexe 1

3. Présence de Carrefours existants :

Veillez fournir les renseignements requis à la section A, question 3, de l'annexe 1

Section B – Objectifs et résultats du projet

1. Objectifs et résultats :

Veillez fournir les renseignements requis à la section B, question 1, de l'annexe 1

Section C – Services

1. Modèle de prestation de services :

Veillez fournir les renseignements requis à la section C, question 1, de l'annexe 1

2. A. Accès à des soins culturellement sécuritaires

B. Fourniture de soins culturellement sécuritaires pour les Carrefours axés sur les autochtones :

Veillez fournir les renseignements requis à la section C, question 2, de l'annexe 1

3. Ressources humaines et de dotation :

Veillez fournir les renseignements requis à la section C, question 3, de l'annexe 1

4. Logements avec services de soutien en SMD :

Veillez fournir les renseignements requis à la section C, question 4, de l'annexe 1

Section D – Capacité organisationnelle

1. Gouvernance du Carrefour :

Veillez fournir les renseignements requis à la section D, question 1, de l'annexe 1

2. Plan de travail du projet

Veillez fournir les renseignements requis à la section D, question 2, de l'annexe 1 (page 20)

Section E – Budget des données et viabilité à long terme

1. Collecte de données et évaluation :

Veillez fournir les renseignements requis à la section E, question 1, de l'annexe 1

2. Budget :

Veillez fournir les renseignements requis à la section E, question 2, de l'annexe 1

3. Durabilité :

Veillez fournir les renseignements requis à la section E, question 3, de l'annexe 1

Section F – Soutien du gestionnaire de services

1. Soutien du gestionnaire de services :

Veillez fournir les renseignements requis à la section F, question 1, de l'annexe 1

Annexe 4 : Intention de déposer une demande

Nous vous remercions de nous avoir fait part de votre intention de demander un financement dans le cadre de l'appel de demandes pour *les Carrefours de traitement de l'itinérance et des dépendances*.

Si votre proposition est composée de plusieurs organismes participants, veuillez ne sélectionner qu'un seul organisme chef de file au sein du groupe qui agira en tant qu'organisme principal pour la communication avec le ministère.

Veuillez indiquer l'organisme chef de file dans la section A. Dans la section B, veuillez indiquer une personne-ressource unique au sein de l'organisme chef de file qui agira en tant que personne-ressource de la proposition avec le ministère tout au long du processus de demande.

Les demandeurs sont invités à soumettre leur « Intention de déposer une demande » avant le 20 septembre 2024. Vous pouvez joindre un document Word supplémentaire si vos renseignements dépassent l'espace disponible dans ce formulaire.

Section A – Coordonnées de l'organisme responsable de la proposition

| | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|----------------|
| 1. Nom de l'organisme : | | 2. Nom légal de l'organisme : | |
| | | | |
| 3. Mandat de l'organisme : | | | |
| | | | |
| 4. Adresse de courriel de l'organisme : | | | |
| Numéro du local : | Numéro municipal : | Nom de la rue : | Case postale : |
| | | | |
| Ville : | | Province : | Code postal : |
| | | | |

Section B – Coordonnées (personne-ressource unique pour votre proposition)

Il est probable que la plupart des propositions comporteront plusieurs organismes participants. S'il vous plaît,

indiquer la personne qui, au sein de l'organisme chef de file, sera l'unique personne-ressource responsable de toutes les communications avec le ministère concernant la proposition.

| | | |
|---|--|-----------------|
| 1. Salutation : | 2. Prénom : | 3. Nom : |
| | | |
| 4. Titre : | | |
| | | |
| 5. Numéro de téléphone (travail) : | 6. Numéro de téléphone (mobile) : | |
| | | |
| 7. Adresse de courriel : | | |
| | | |

Carrefour axé sur les autochtones

Oui, cette proposition concerne un centre axé sur les autochtones.

Je comprends que le centre fonctionnera en partenariat avec des fournisseurs de services autochtones locaux et/ou avec l'approbation de la (des) communauté(s) autochtone(s) qu'ils desservent.

Non, cette proposition ne concerne pas un centre axé sur les autochtones

